

Image not found or type unknown



erreur fabrication verre de lunette

Par **lucc**, le **03/01/2024** à **12:29**

Bonjour, j'ai acheté une paire de lunette et les verres avec l'ordonnance chez Polette. Après 4 mois je ne me suis toujours pas adapté aux nouveaux verres. Je retourne donc chez Polette et le vendeur constate que la correction des verres n'est pas conforme à l'ordonnance. Polette me propose alors un avoir (à titre exceptionnel) sur des nouveaux verres (au tarif des verres) mais comme ma monture n'est plus au catalogue, je dois acheter une nouvelle monture car j'avais 30 jours pour signaler un trouble visuel. Est ce normal puisqu'il s'agit d'une erreur de leur part ?
Merci
Cordialement